



Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)


N° 13824*04

**Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité
programmée (Ad/AP) approuvé : Oui Non**

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

- Cadres 1 à 3** informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT AT 034079 24 C 0 0 0 5

Le cas échéant, n° de la déclaration préalable¹ effectuée au titre du code de l'urbanisme :

034 079 24 C 0 0 0 5 DP

Date de dépôt en mairie : 22 AVR. 2024



1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre ⁽¹⁾

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance :

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : EHPAD RONZIER JOLY

N° Siret : 2 6 3 4 0 0 2 6 9 0 0 0 4 3

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : BESSIERE Prénom : GERARD Date de naissance à défaut de N° Siret :

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) *Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²*

Adresse Numéro : Voie : Rue Française Giroud

Lieu-dit : Localité : CLERMONT L'HERAULT

Code postal 3 4 8 0 0 BP cedex 9 5

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 4 6 7 9 6 2 5 5 5 Portable : 0 7 5 7 4 5 8 1 4 4

Indicatif si pays étranger : Courriel : direction.leonronzierjoly @ gecoh.fr

1. Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

2. Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : BONNEFOI Prénom : Bruno

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant :

N° Siret : 4 5 2 4 8 0 0 2 3 0 0 0 2 0

Adresse Numéro : 437 Voie : Rue de l'Espandidou

Lieu-dit : Localité : VAILHAUQUES

Code postal 3 4 5 7 0 BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 6 7 7 0 6 7 6 3 1 Téléphone portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : @

Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : EHPAD LEON RONZIER JOLY

Numéro : Voie : Rue Françoise Giroud

Lieu-dit : Localité : CLERMONT L'HERAULT

Code postal 3 4 8 0 0 BP 9 5 cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : BP N° de parcelle (s) : 237

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : EHPAD

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

TYPE J 4ème catégorie

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

CCAS CLERMONT L'HERAULT

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

EHPAD

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

TYPE J 4ème catégorie

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

CCAS CLERMONT L'HERAULT

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

AT 034079 2 4 C 0 0 0 5

22 AVR. 2024

4.3 – Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
 Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
 Extension
 Réhabilitation
 Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
 Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : 5308 Surface de plancher après travaux : 5308

Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'AP déposé antérieurement.

Oui : Ad'AP n° validé le :
 Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 – Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée				
1 ^{er} étage				
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé		115	40	155

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial : 02/05/2007

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement	41	41
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées	3	3

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures**5.1 – Dérogations**

Ce projet comporte une demande de dérogation :

Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à CLERMONT L'HERAULT.....

Le : 19/04/2024.....

Gerard BESSIERE



Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

AX 034079 24 C 0005

22 AVR. 2024

EHPAD LEON RONZIER JOLY
rue Françoise Giroud
34800 CLERMONT L'HÉRAULT

MODIFICATION D'UNE SALLE DE BAIN
COMMUNE EN SALON TV

NOTICE DE SECURITE

AT 034079 24 C 0 0 0 5

22 AVR. 2024

I – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LE PROJET

Etablissement	EHPAD LEON RONZIER JOLY – CCAS DE CLERMONT L'HERAULT
Adresse du Projet	Rue Françoise Giroud
Commune	CLERMONT L'HERAULT (34800)
Demandeur	EHPAD LEON RONZIER JOLY – CCAS DE CLERMONT L'HERAULT
Activités exercées à titre permanent	EHPAD
Autres Activités	Sans Objet
Maître d'Ouvrage	EHPAD LEON RONZIER JOLY – CCAS DE CLERMONT L'HERAULT
Maîtrise d'Oeuvre	Architecte : Bruno Bonnefoi – 437, rue de l'Espandidou 34570 Vailhauquès – port : 06.77.06.76.31 – Mail : agence.bonnefoi@free.fr
Bureau de Contrôle	QUALICONSULT , 1025 Rue Henri Becquerel, Parc Club Millénaire, Bâtiment 18 34000 MONTPELLIER Tel : 04.67.13.80.50 mail : stephan.alonso@qualiconsult.fr
Dossier présenté dans le cadre de...	Dossier de Demande de Déclaration Préalable

II – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet consiste en la réhabilitation d'une salle de bain en salon TV, le projet prévoit l'ajout d'un détecteur et d'un indicateur d'action (DAI et DM), l'arrachage des revêtements de sol et de mur PVC, la modification de l'implantation des prises électriques, la pose d'un revêtement de sol souple et la mise en peinture des murs.

III – REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Les réglementations applicables à l'opération projetée sont notamment :

CODE DE L'URBANISME

Livre 1er du Code de l'Urbanisme - Règles générales d'aménagement et d'urbanisme

Section I : Localisation et desserte des constructions, notamment l'article R 111-4.

CODE DU TRAVAIL

Art. R 232-12 à R 232-12-22 relatif à la prévention des incendies (hygiène - aménagement des lieux de travail - prévention des incendies)

MODELE N°5.doc 2/12

Art. R 235-3 à R 235-3-21 et R 235-4 à R 235-17 relatifs aux règles de sécurité et à la prévention des incendies - évacuation (dispositions applicables aux opérations de construction)

Nota : les articles R 235-4-13, R 235-4-14 et R 235-4-15 imposent des mesures

AT 034079 2 4 C 0 0 0 5

22 AVR. 2024

complémentaires aux bâtiments dont le plancher bas du dernier niveau est situé à plus de 8 mètres du sol – (Nota : l'UPCI ne rentre pas dans ce cas de figure)

Circulaire D.R.T. n° 95.07 du 14 avril 1995 relative aux lieux de travail, apportant un commentaire technique aux nouvelles dispositions introduites par les décrets n° 92.332 et 92.333 du 31 mars 1992 relatifs aux lieux de travail et leurs arrêtés d'application.

Norme NF C 15 100 et le guide U.T.E.C. 15 201, relatifs aux installations électriques dans les cuisines.

Règlement sanitaire départemental type et les circulaires de révision.

Pour les matériels

Les normes NF C 79.500, 73.600, 73.800 et les additifs et la norme NF EN 60.335- 1, fixant les règles de sécurité pour les appareils électriques.

Les normes EN 203.1, 203.2, 203.3, fixant les règles de sécurité des appareils de cuisson professionnels utilisant les combustibles gazeux, ainsi que leur aptitude à la fonction.

La directive 93/68 CEE, imposant un essai en laboratoire agréée, pour obtention du marquage obligatoire CE sur les matériels gaz.

Les normes EN 292, EN 294, EN 60.204, relatives au principe de construction, distance de sécurité et appareillage électrique des machines.

La norme NF C 20.100, relative au degré de protection des appareils électriques.

Les normes de sécurité spécifiques pour certains matériels

NF EN 60.335.2.58 pour les laves vaisselle,

NF EN 60.335.2.36 pour les fours et foyers de cuisson,

NF EN 60.335.2.37 pour les friteuses,

NF D 40.002 pour les friteuses,

UTE C 79.511 pour les friteuses,

NF EN 60.335.2.38 pour les grillades,

NF EN 60.335.2.39 pour les sauteuses,

UTE C 79.513 pour les sauteuses,

NF D 40.001 pour les cellules de réfrigération,

NF U 61.050 pour les batteurs mélangeurs,

NF U 66.066 pour les couteurs,

NF U 64.052 pour les plucheuses,

NF U 64.053 pour les essoreuses,

NF EN 60.335.2.49 pour les armoires chauffantes,

NF EN 60.335.2.50 pour les bains-marie,

NF EN 60.335.2.62 pour les plonges,

NF EN 60.335.2.63 pour les chauffeuses liquides,

NF EN 60.335.2.75 pour les distributeurs de vente et les machines , café,...

AT 034079 24 C 0005

22 AVR. 2024

AUTRES (le cas échéant)

Circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951 relative à la création et à l'aménagement des points d'eau.

IV – INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet ne rentre pas dans le cadre d'une ICPE - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

A ce titre, il n'est pas soumis aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative à la protection de l'environnement et au décret d'application n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi susvisée.

V – CODE DU TRAVAIL

V.1 / Dispositions Constructives

L'opération a un caractère d'ERT, s'inscrivant dans le cadre juridique du Code du Travail & n'a pas le statut d'ERP Etablissement Recevant du Public

Les objectifs de la section 4 Prévention des incendies - Evacuation sont les suivants :

- Évacuation rapide de la totalité des occupants dans des conditions de sécurité maximales. Les mesures d'application portent notamment sur les dégagements. Les locaux projetés de l'UPCI ne rentrent pas dans un cas de désenfumage obligatoire.
- Accès et possibilité d'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Les mesures d'application portant notamment sur les accès aux bâtiments.
- Limitation de la propagation de l'incendie à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

V.2 / Desserte du ou des Bâtiments (Art. R 235-4)

Les dessertes du bâtiment sont inchangées dans le cadre du projet

V.3 / Isolement par Rapport aux Bâtiments Tiers & aux Propriétés Voisines

Les conditions d'isolement sont inchangées dans le cadre du projet

V.4 / Eléments de la Construction Projetés

DESIGNATION	NATURE / MATERIAUX	CLASSEMENT		CLASSEMENT		OBSERVATIONS
		Stabilité au Feu	Degré PF	Degré CF	Réaction au Feu	
Structure	Poteaux pote béton et plancher dalle pleine (pré-dalle) <u>non impactés par les travaux</u>	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Murs Périmétriques	Murs banchés existants <u>non impactés par les travaux</u>	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Planchers	plancher dalle pleine (pré-dalle) <u>non impactés par les travaux</u>	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Charpente	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Couverture	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Eléments Verriers en Couverture	Sans Objet	---	---	---	---	
Eléments d'Eclairage	Sans Objet	---	---	---	---	

Zénithal						
Cloisons Intérieures	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Menuiseries Extérieures	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.)	
Volets Roulants / Portes Sectionnelles	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Blocs-Portes Intérieurs Locaux à Risques Moyens	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Portes Métalliques Locaux à Risques Moyens	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.)	
Revêtements de Sols	Sol souple	S.O.	---	---	D _{FL} -s2 ou M4	
Conduits Hotte / VMC	Conduits existants <u>non impactés par les travaux</u>	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

V.5 / Dégagements & Issues

NIVEAUX	PERSONNEL	NOMBRE SORTIES	NOMBRE UP
RDC	Moins de 20 personnes	6	6 UP

Nota : Conception des Dégagements

- Pas de modification des issues de secours.
-

V.6 / Désenfumage (Art. R 235-4-8)

Sans Objet

V.7 / Chauffage / VMC / ECS (Art. R 235-4-9 à 235-4-12)

AT 034079 24 C 0005
22 AVR. 2024

Les équipements de Chauffage, Ventilation, Climatisation seront de type :
- **Chauffage** : Pompe à Chaleur Réversible

V-8 / INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. R 235-3-5)

Conforme à la C15-100

V-9/ ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

NON IMPACTEES PAR LES TRAVAUX

V-10 / LES TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS

SO

V-11 / AUTRES TYPES DE RISQUES PRÉSENTS DANS L'ENTREPRISE

V-12 / DISPOSITIONS À PRENDRE POUR LIMITER LA PROPAGATION D'UN INCENDIE

Nota : Voir paragraphe V.4 concernant les éléments Constructifs du Bâtiment.

Portes CF ½ et châssis fixe vitré CF 1H en périphérie de la cuisine, cloisons et ou murs banchés CF 1H

V-13 / ALARME SONORE

EXISTANT CONSERVE

V-14 / DÉTECTION INCENDIE

Ajout d'un DAI, reprogrammation du SSI

V-15 / ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

SANS OBJET

V-16 / DÉFENSE INTÉRIEURE

Extincteurs (Art. R 232-12.17)

L'établissement est déjà équipé d'extincteurs normalisés, implantées selon les préconisations du règlement de sécurité

Non impacté par les travaux

RIA - Robinets d'Incendie Armés (Art. R 232-12.17)

Sans Objet

Autres Moyens d'Extinction prévus

Sans Objet

V-17. EXTINCTION AUTOMATIQUE À EAU DE TYPE SPRINKLER

Sans Objet

034079 24 C 00 05

22 AVR. 2024

V-18. DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Présence de PI Poteaux Incendie

Sans Objet

Réserves d'eau Artificielles ou Naturelles à proximité :

Sans Objet

Eaux d'extinction présentant un risque pour l'environnement – Sans Objet

V-19. CONSIGNES DE SÉCURITÉ (Art. R 232-12.20)

Panneaux de consigne

Sans Objet

V-20 / PRECISIONS COMPLEMENTAIRES



Sans Objet

V-21/ DEROGATIONS DEMANDEES

Description de la demande / Motivation / Mesures compensatoires prévues

Sans Objet

Fait à Clermont l'Hérault
Le 18 avril 2024

MAÎTRE d'OUVRAGE Tampon, Date & Signature	MAÎTRE d'ŒUVRE Tampon, Date & Signature
<p>Gérard BESSIERE</p> <p>Le 22/04/24</p>  <p>Centre Communal d'Action Sociale RÉSIDENCE LEON RONZIER JOLY Rue François Girard BP 95 34800 CLERMONT L'HERAULT Tél. 04 67 96 25 55 Fax 04 67 96 18 77</p>	<p>Bruno BONNEFOI</p> <p>ARCHITECTE</p> <p>43 rue de l'Espandidou 34570 VALHAUCQUES Tél. : 06 74 05 76 31 Email : agence.bonnefoi@free.fr Siret : 482 480 023 00020 - APE : 7111Z</p> 

AI 034079 24 C 0 0 0 5

22 AVR. 2024

MTSécurité- Mission SSI n° MTS/14083/2021



PROCES-VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX TRAVAUX, CUISINES, ASSERVISSEMENT CONTROLE D'ACCES, RAJOUT UN DAI SALLE TV, ASSERVISSEMENT SECTEUR ALZHEIMER.

Chantier : TRAVAUX CUISINES, ASSERVISSEMENT CONTROLE D'ACCES, RAJOUT UN DAI SALLE TV, ASSERVISSEMENT SECTEUR ALZHEIMER, à l'EHPAD LEON RONZIER JOLY à CLERMONT L'HERAULT.

Le S.S.I en place est de catégorie A, de type1 pour un établissement de type « J » de 4^{ème} catégorie, Marque SEFI –ALPHAIS.

Le matériel S.S.I concerné comprend :

- 1 détecteur OPTIQUE de fumée,
- 2 contrôles d'accès asservis,
- Dépose et repose des DAI existants en cuisine.

AT 034079 2 4 C 0 0 0 5

22 AVR. 2024

MISSION SSI:

- Suivant NFS 61-931 & 61-932, type « J ».
- Mise à jour du dossier SSI.
- Réception des travaux avec l'entreprise MSI installateur qualifié (QUALIFELEC CF2), et le responsable technique de l'établissement.

MTSécurité- Mission SSI n° MTS/14083/2021

- Tous les essais réglementaires ont été réalisés.
- Tous les documents contractuels ont été remis au coordinateur S.S.I.

- **La réception des travaux a été réalisée en présence de : (OT 0001769)**
- Monsieur Laurent Jousset, Technicien niveau3, société MSI.
- Monsieur Willy RIDEAU, Responsable technique pour l'EHPAD LEON RONZIER JOLY.
- Monsieur Robert CONTE, coordinateur S.S.I pour la société MTSécurité.

Nous prononçons ce jour que :

-Les travaux réalisés ne perturbent en rien le système SSI existant, tout le système de sécurité incendie (S.S.I) est en parfait état de fonctionnement en date du 26 Juin 2021.

Fait à VAILHAUQUES, le 28 juin 2021.

**Le coordinateur SSI,
Robert CONTE.**

Robert CONTE
GERANT SARL



AT 034079 24 C 0005

22 AVR. 2024

MTSécurité
30, mas CASTEL
Place Saint MARC
34570 - VAILHAUQUES
Tél : 06 34 40 52 95 / 06 67 40 82 40
Mail : securite@mtscontactcom.com
SIRET : 498 798 925 00018.

22 AVR. 2024

AT 034079 24 C 00 05



M.T SECURITE

MISE EN SERVICE - MAINTENANCE
FORMATION - CONSEIL - COORDINATION
SYSTEMES SECURITE INCENDIE

Mas Castel - 30 Place Saint Marc - 34570 Vailhauques - tél. 06 72 07 10 32

Procès verbal de réception - TECHNIQUE (P.V.R.T)

Bon d'intervention N° 0001769

Client : EHPAD LEON BONZIER Joly

Adresse : CLERMONT L'HERAULT

Résumé du travail : P.V.R.T Application SST Travaux cuisine Doux - la pose de et d'éléments Compte de données V. secteur ALZHEIMER V. secteur ALZHEIMER P.V.R.T. Intervention SST	Matériel fourni : MTS/16093/2011 Travaux Tarif de Pose Mise au service - A SUIVRE
---	--

DATE	NOM AGENT	TEMPS PASSÉ	RÉSERVE
25/06/2024	Conducteur SST	Restauration UNIQUE	
	R. Courte	30€ HT	

MT Sécurité
34570 VAILHAUQUÉS
Siret 498 798 925 00018

Toute intervention montage, entretien, effectuée en régie sur une installation ou partie d'installation non couverte par un contrat donne lieu à facturation, aux taux en vigueur
- Montant forfaitaire (une heure, un déplacement) indivisible et ensuite par tranche de 30 minutes. L'attachement est vérifié et visé par le client.
- Conditions générales de vente au verso

Certifié conforme Date : 25/06/2024 Signature et cachet commercial :

Nom du signataire : R. Courte -

MT Sécurité
34570 VAILHAUQUÉS
Siret 498 798 925 00018

CCAS DE CLERMONT-L'HERAULT

**EHPAD LEON RONZIER JOLY
RUE FRANÇOISE GIROUD
34800 CLERMONT L'HÉRAULT**

DECLARATION PREALABLE

AMENAGEMENT D'UN SALON TV

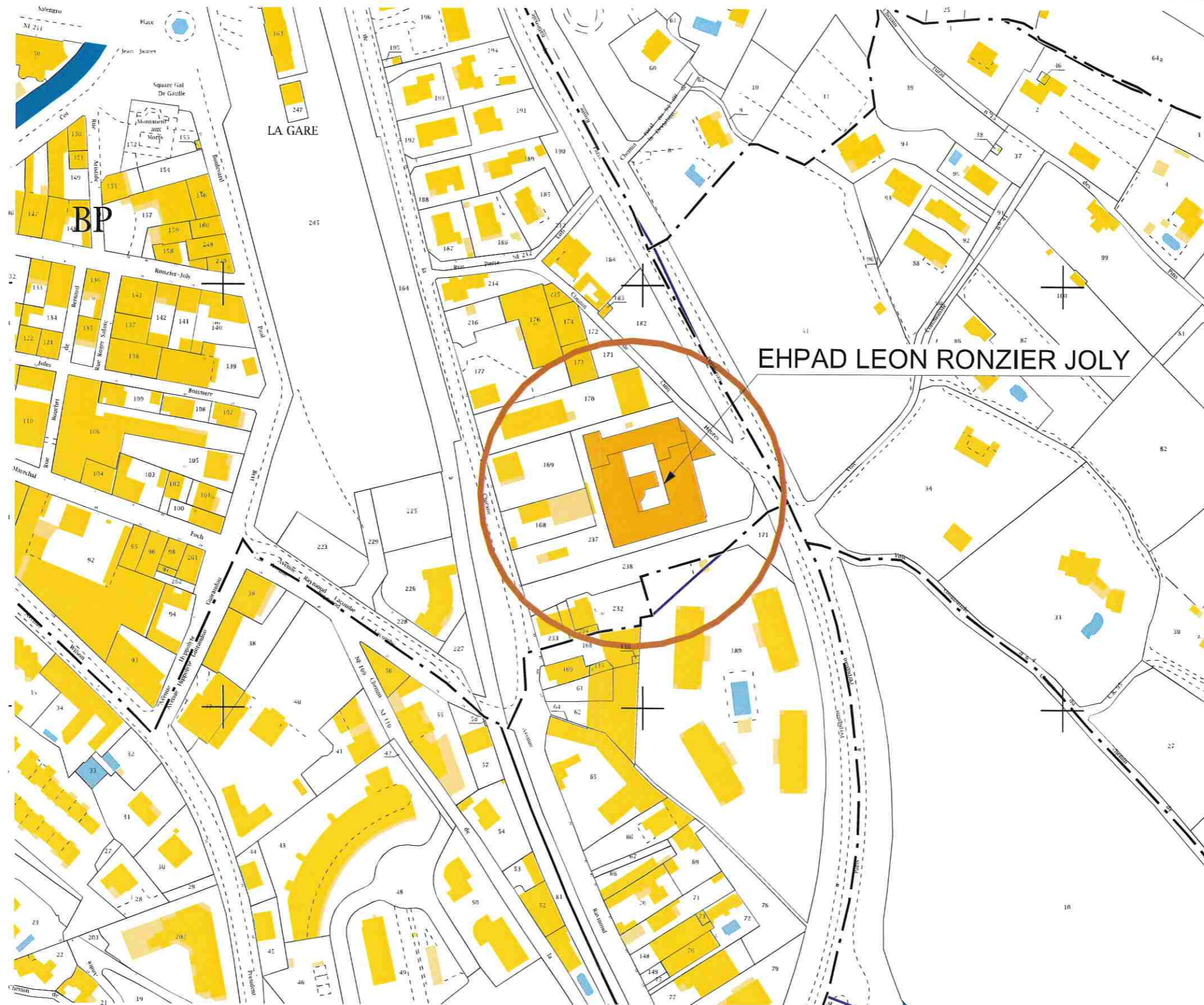
DOSSIER SPECIFIQUE SECURITE INCENDIE



19 avril 2024

AT 034079 24 C 00 05

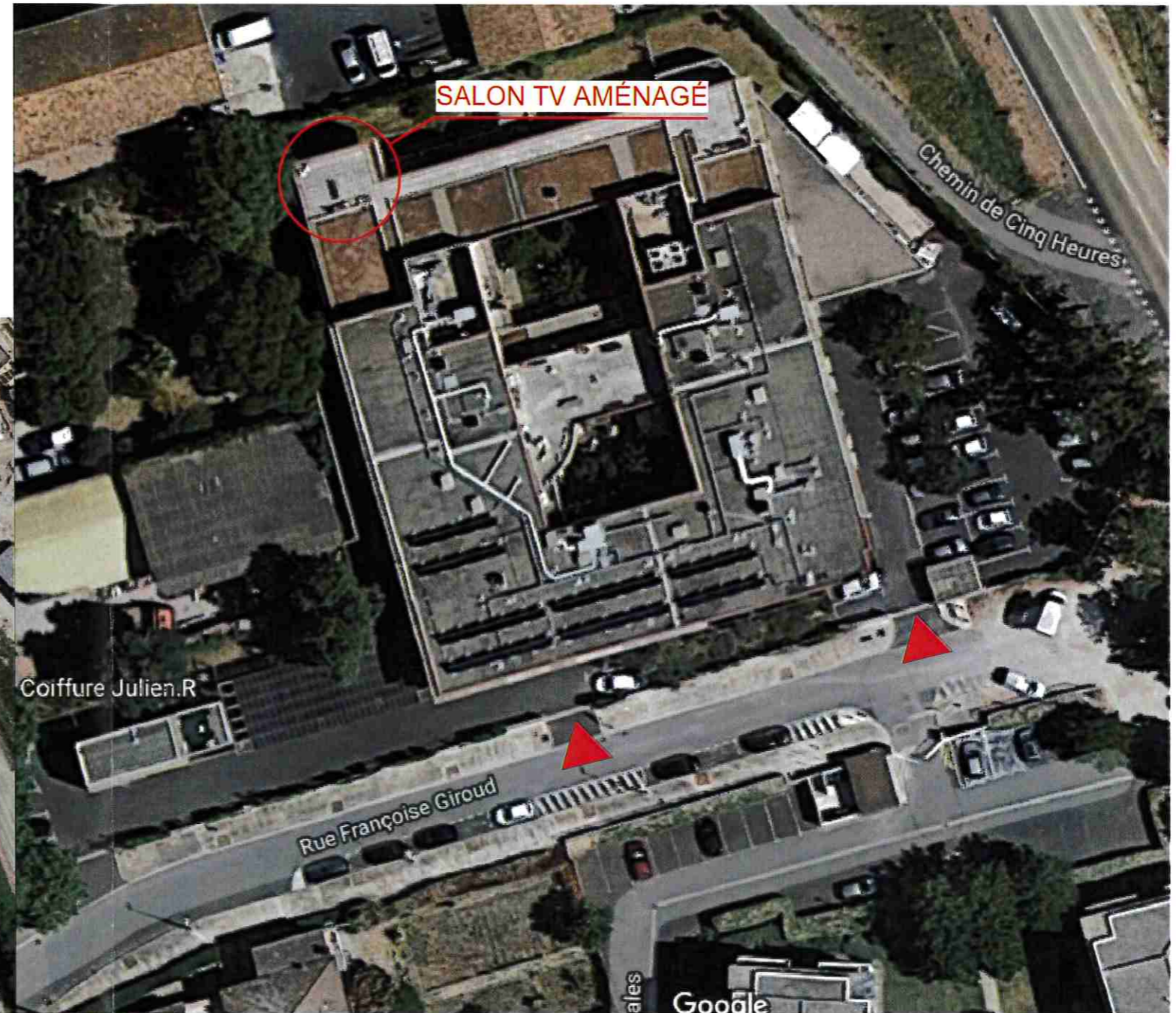
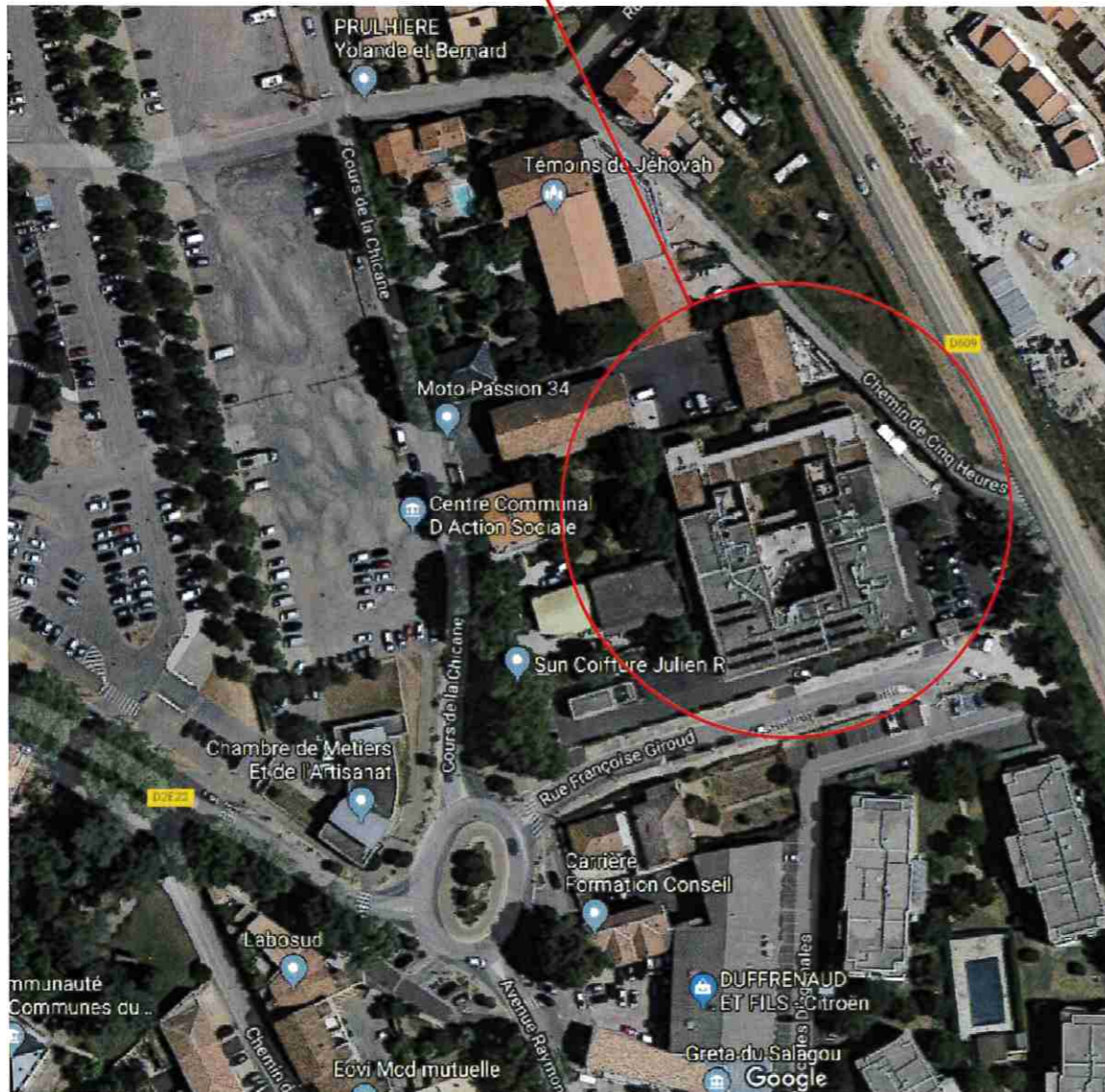
22 AVR. 2024



PLAN DE MASSE INDICATIF

AUCUNE MODIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS ET
DES ACCES AU BATIMENT

EHPAD LEON RONZIER JOLY

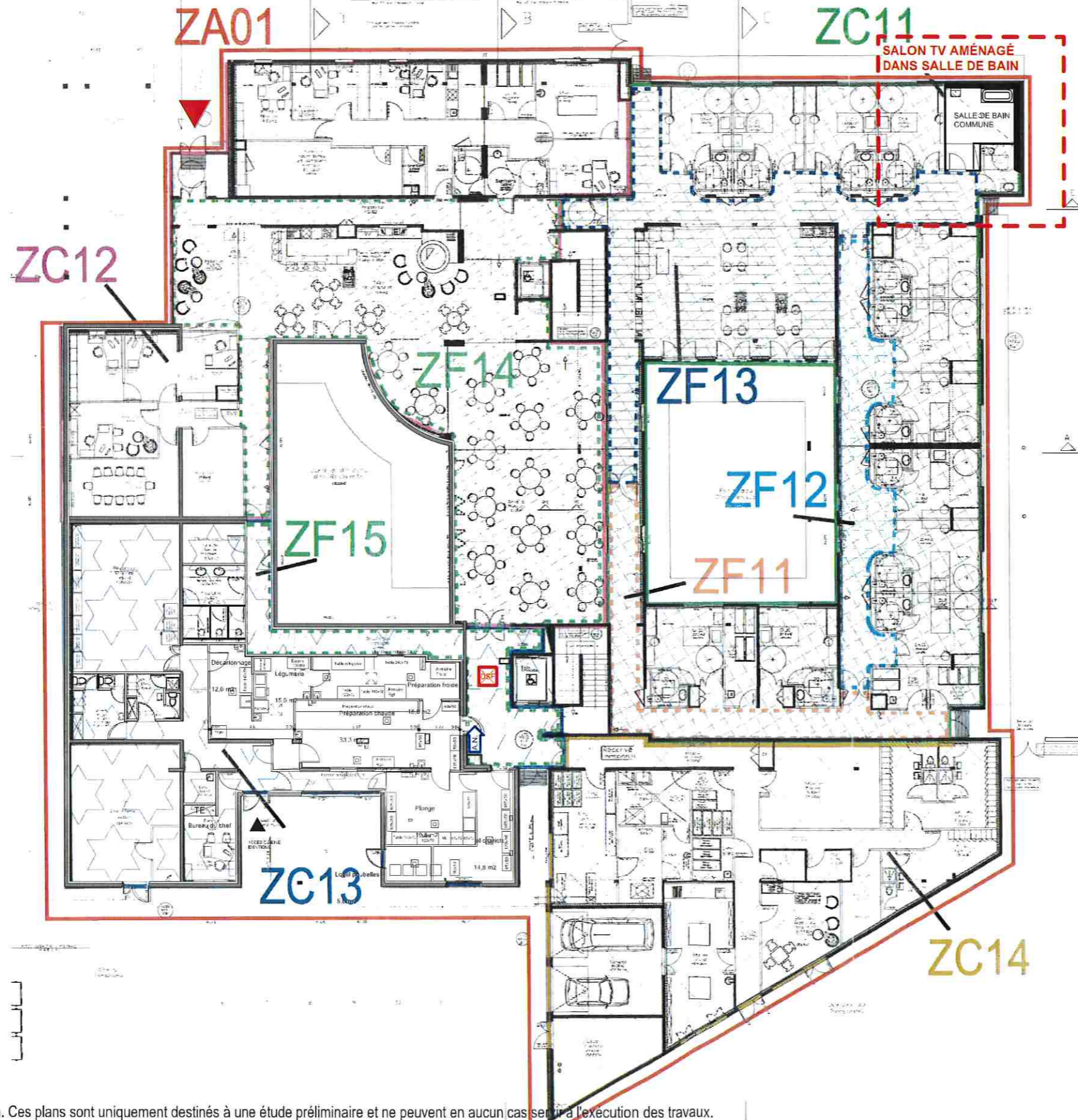


DP

AMENAGEMENT D'UN SALON TV
DANS UNE SALLE DE BAIN COMMUNE

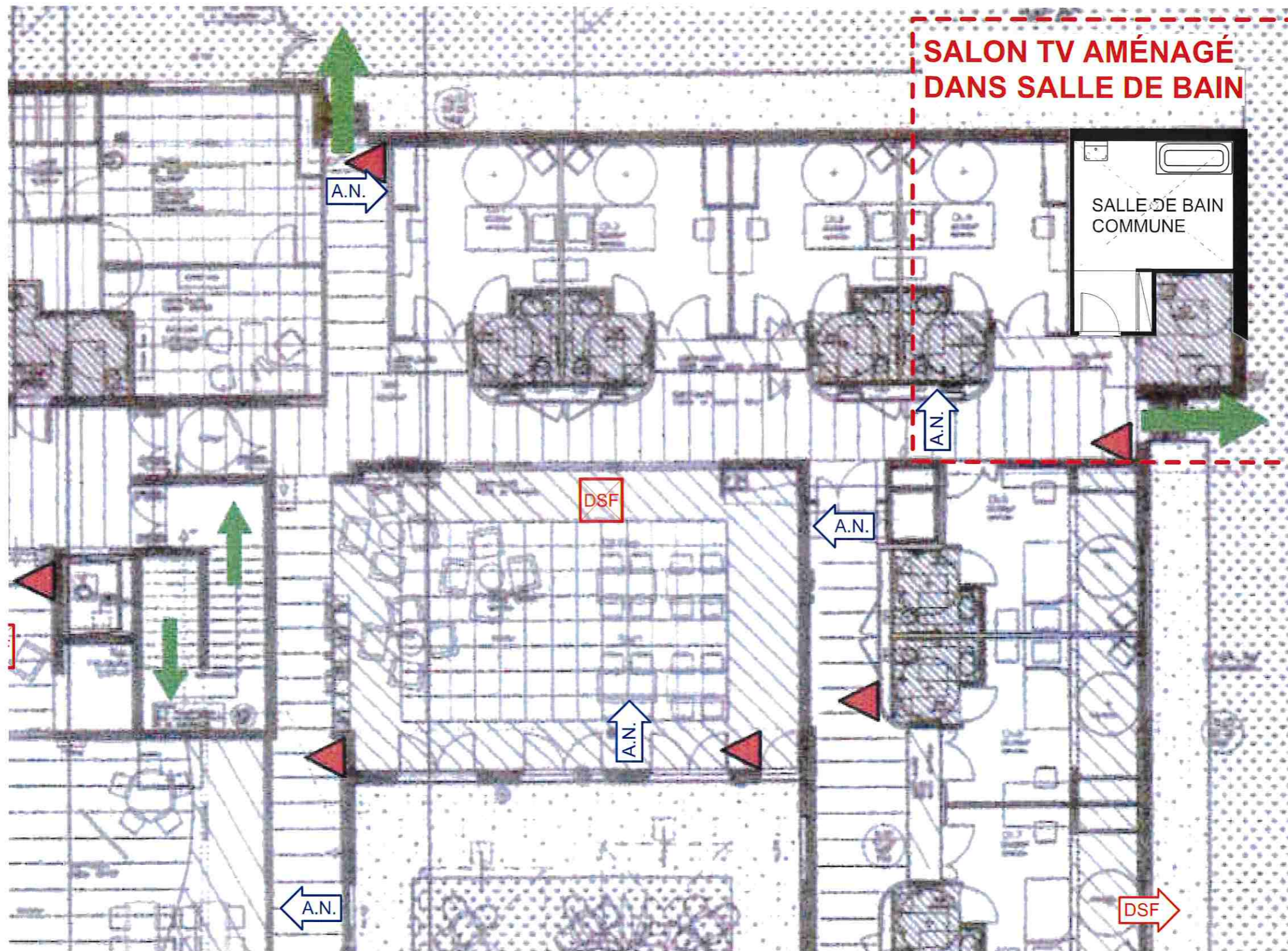
05-a

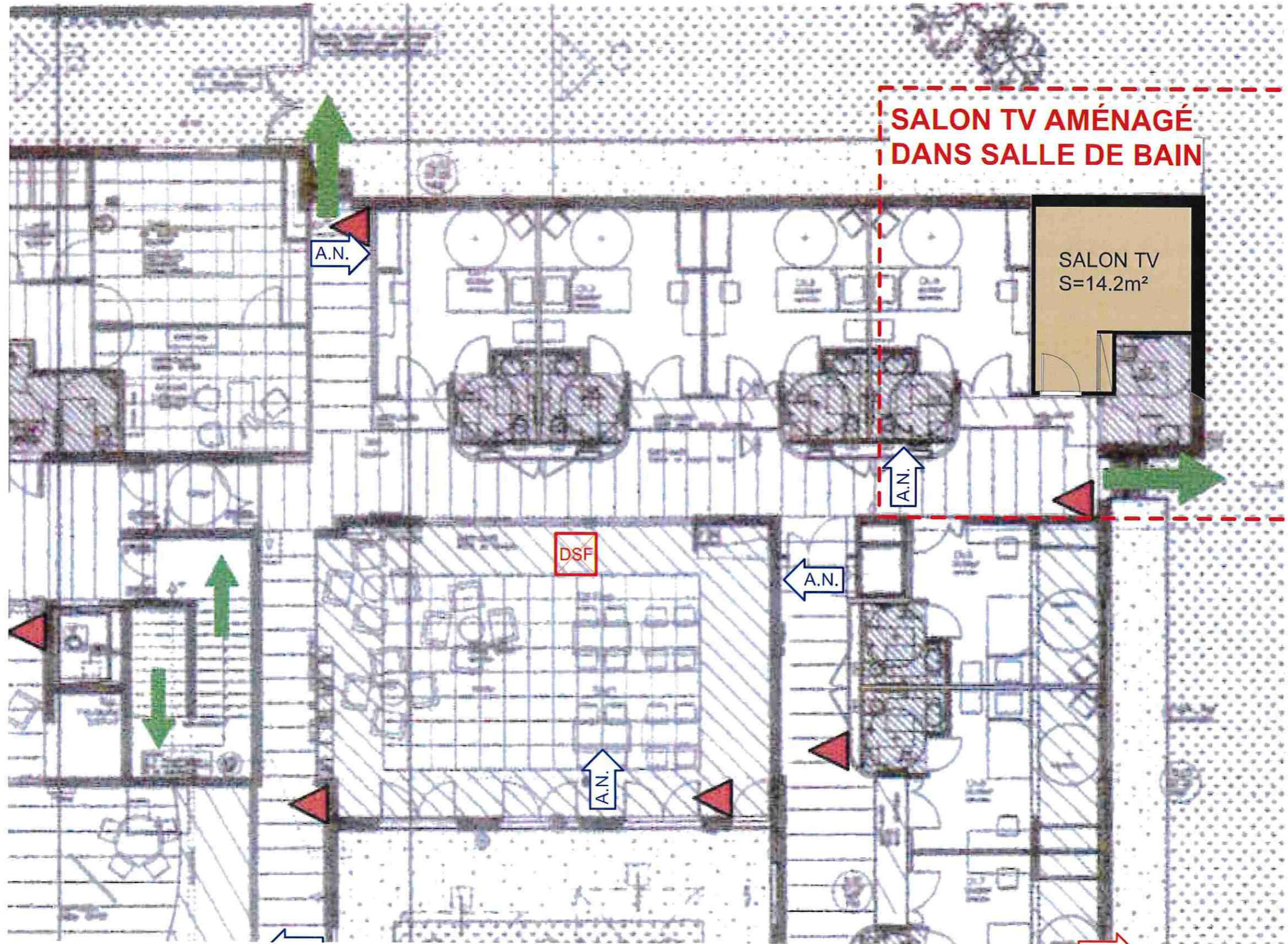
PLAN RDC EXISTANT



AT 034079 24 C 00 05

22 AVR. 2024





IT L H ERAULT

